

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

TRIDI 23 Frimaire.

(Ere vulgaire)

Samedi 17 Décembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 45 livres par an, de 24 livres pour six mois, et de 13 livres 10 sols pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égareront, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)

A L L E M A G N E.

Extrait d'une lettre particulière de Léipzick, du 25 novembre.

C'est une chose assez remarquable que l'espece de mé-sintelligence & même de contrariété qui a régné entre les trois cours ci-devant co-partageantes de la Pologne, lorsqu'il a été question, en dernier lieu, de combattre l'insurrection des Polonois. La Prusse a envoyé des troupes du côté de Varsovie, & a requis l'Autriche de l'aider de ses secours; l'Autriche s'est d'abord refusée à cette demande, & y a ensuite accédé. Tout-à-coup les troupes autrichiennes qui s'étoient avancées dans les palatinats de Lublin & de Sandomir, ont reçu l'ordre de rétrograder. Les Prussiens privés de ce secours, & dont quelques provinces étoient en proie au feu de l'insurrection polonoise, ont aussi trouvé une résistance considérable dans leur projet d'envahir une partie de la Pologne.

Ces deux puissances ayant été écartées, on ne sait trop comment, du soin de concourir au nouveau démembrement projeté, les russes se sont présentés seuls devant les polonois; une affaire a mis dans leurs mains Koczynsko, le généralissime de la république: une seconde victoire a donné au général russe Suwarow le poste important de Prag, & une troisieme l'a mis paisiblement en possession de Varsovie. Cette dernière conquête a tué tout-à-coup la cause de la liberté, & les lettres de cette capitale portent que le général russe y a été reçu comme un libérateur. Son entrevue avec Stanislas, roi, a redonné à ce roi une considération qu'il avoit perdue pendant la révolution. C'est sans nul effort que le conseil national a été supprimé, & le résultat de ce qui s'est passé est enfin un accroissement énorme de l'influence de Catherine sur toute la Pologne. Déjà on soupçonne que Stanislas consentira à abdiquer un trône, dont Catherine croit qu'il a joui assez long-tems: déjà on entrevoit quel est le successeur qu'une diete obéissante lui donnera, & que ce successeur obtiendra d'elle un trône héréditaire.

Ces conjectures toutes vagues qu'elles sont, indiquent que, si elles se réalisent, il ne sera plus question de démembrement de la Pologne, ou que s'il en est question, l'Autriche & la Prusse se brouilleront ouvertement avec la Russie.

On observe que Frédéric-Guillaume se tient renfermé à Postdam, que le cabinet de Vienne est entièrement occupé de la guerre malheureuse de la coalition, & que ces deux cours sont réduites dans ce moment à ajourner les sujets de mécontentement qu'elles peuvent avoir contre le cabinet de Pétersbourg. Ce qu'il y a de certain, c'est que le roi de Prusse vient d'ordonner aux émigrés français qui se trouvent dans ses états de s'en éloigner sur-le-champ. On en infere que la cour de Berlin ne tardera pas à prendre une attitude toute différente de celle qu'elle avoit dans la coalition, dont un des principaux objets étoit l'agrandissement de la maison d'Autriche.

De Manheim, le 30 novembre.

Depuis trois jours, le canon joue avec plus de vivacité & de suite contre les travailleurs de l'ennemi. Leurs travaux consistent en différentes redoutes & batteries, qu'ils ont élevées un peu en avant de leurs premiers retranchemens, mais qui, sans liaison les unes avec les autres, ne sont pas encore achevées, & sont encore moins pourvues de bouches à feu. Quelques déserteurs, arrivés hier, ont assuré que si l'on en excepte quelques pieces de batteries posées dans les retranchemens les plus éloignés, les Français n'ont encore aucun canon de gros calibre. Il paroît qu'il leur en est venu cette nuit dernière. Selon les mêmes déserteurs, le feu de nos fleches & de la batterie du Mulhau a déjà tué beaucoup de monde à l'ennemi.

Dans la matinée d'aujourd'hui, le canon s'est beaucoup fait entendre du côté de Mayence.

Hier, les Français ont fait de grands mouvemens tant que le jour a duré. Il y a eu dans nos environs beaucoup de petites affaires de tirailleurs, pendant lesquelles l'en-

némi a aussi tiré quelques coups de sa redoute près de la chaussée d'Oggersheim.

Vers Mundenheim, il s'est mis à un nouvel ouvrage, que nous troublons tant que nous pouvons, au moyen du canon, de nos flèches & de la batterie de Mülhau. Si l'on en croit des rapports venus d'au-delà du Rhin, les Français, dans leurs travaux, ont plus en vue leur sûreté que l'avancement de la nôtre. Leur nombre n'est point grand, encore diminue-t-il tous les jours par les maladies. Les chevaux, par suite du manque de foin & des fatigues excessives qu'ils trouvent sur des chemins rompus, sont abîmés & meurent : on en voit tout le long des routes.

Il étoit arrivé de la grosse artillerie à Mutterstadt ; mais on lui a fait reprendre le chemin de Musbach. Les gens de la campagne font les mêmes rapports ; ils n'ont point à se plaindre de la conduite des Français, qui observent une discipline exacte ; & à l'exception des grains des dîmes & des corvées, ils ne leur ont encore fait aucune grande demande. Toutes fois les grands bailliages d'Alzei & de Kreutznach doivent fournir 5000 chevaux.

Les cultes n'ont éprouvé jusqu'ici aucune inquiétude. La disette de bois se fait cruellement sentir.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 15 novembre.

Le convoi de la Méditerranée, sur lequel on avoit les plus vives inquiétudes, est entré le 12 à Saint-Hélens, sous l'escorte de l'amiral Cosby.

Le 7, une flotte considérable de bâtimens de commerce venant de Hull & des Dunes, sous le convoi du lord *Mulgrave*, vaisseau de guerre, est entrée à Portsmouth. La plupart de ces bâtimens sont destinés à se rendre dans la Méditerranée, ou à joindre le convoi des Indes-Occidentales.

Le même jour, le bâtiment armé *les Brothers* arriva de Guernesey ; il avoit à bord 600 hommes du 45^e régiment d'infanterie, qui débarquerent aussi-tôt & se rendirent aux casernes d'Hillséa.

Le *Raisonnable*, de 64, & la *Méduse*, de 50, ont ordre de mettre à la voile pour la Jamaïque. Le nouveau lieutenant-gouverneur de cette isle passera à bord de la *Méduse*.

Nos gazettes ont publié l'état suivant de nos forces navales aux Indes-Occidentales, au 13 octobre.

À la Martinique, sous le commandement de M. Jarvis ; quatre vaisseaux de ligne, le *Boyne* de 100 canons, le *Vanguard* de 74, le *Vétéran* & l'*Amérique* de 64 ; quatre frégates, l'*Assurance* & la *Severn* de 44, le *Solebay* de 32, & la *Ressource* de 28, avec quatre cutters ; au total douze voiles.

À la hauteur de Saint-Domingue, sous le commandement de l'amiral Ford, trois vaisseaux, le *Belliqueux* & l'*Intrépide* de 64, l'*Europa* de 50 ; trois frégates de 32, l'*Hermione*, l'*Iphigénie* & la *Pénélope*, avec deux cutters ; au total huit voiles.

La grande escadre de l'amiral Howe qui est sortie avec tant de précipitation, dès le moment que l'amirauté apprit la nouvelle de la prise du vaisseau l'*Alexander*, est composée de 21 vaisseaux de ligne : elle descendit la Manche par un bon vent d'ouest. On assure qu'elle doit être jointe par une forte escadre espagnole, qui s'avance

majestueusement à sa rencontre : que feront tant de forces réunies ? se demande-t-on ici. Quelques politiques prétendent qu'elles tenteront une descente sur les côtes de France, & que si cela ne réussit pas, chacun s'en retournera chez soi.

Un grand nombre de lettres de Suisse & d'Allemagne, marquent de la manière la plus positive, qu'un traité de paix a été signé entre la France & la Prusse le 12 octobre, à Neuchâtel. Cette nouvelle a été annoncée à une maison de commerce de Berne, par M. Marval, membre du grand conseil de Neuchâtel, qui a signé, dit-on, le traité au nom du roi de Prusse.

Nota. C'est la même nouvelle qui nous est venue de Hambourg, & qui voyage librement. Quoi qu'il en soit, toutes les gazettes anglaises, ministérielles ou de l'opposition, s'accordent à croire à cette nouvelle : le *Morning-Herald*, papier ministériel, ajoute : « S'il étoit vrai que les puissances coalisées fussent dans l'intention de faire des traités particuliers, quelle seroit alors la conduite du gouvernement britannique ? Nous ne saurions encore le déterminer ; mais si nous devons en juger par ses dispositions actuelles, il est très-probable qu'il se résoudroit à continuer seul la guerre, plutôt que d'avilir la nation anglaise en la courbant devant la fierté de la république française ».

H O L L A N D E.

Rotterdam, le 4 novembre.

Le greffier Fagel, secrétaire-général d'état, a resté quelques jours à Helwoetslys pour y attendre un bon vent. Sa mission en Angleterre est indubitablement liée avec les négociations de paix dont il est question, & qui doivent avoir lieu par la médiation de la Suède & du Danemarck ; car il paroît que c'est le dessein non-seulement des Etats-Généraux, mais même du stathouder. Mais pendant que notre gouvernement desiré la paix, il continue avec beaucoup d'activité, de très-grands préparatifs. J'apprends à présent qu'un corps d'Autrichien destiné à secourir Nimegue a passé le Rhin le 1^{er} courant, auprès de Paucenden, à peu-près au même endroit où le prince de Condé & le duc de Longueville passèrent ce fleuve en 1672. Comme la brave garnison de Nimegue a détruit la principale batterie que les Français avoient élevée sur la route de Grave, nous pouvons conjecturer, d'après toutes ces circonstances, que les Français auront levé le siège de cette place, (en la prenant.)

Les Français ont attaqué avant-hier les lignes de Nimegue, & ont été repoussés avec perte.

Le quartier-général des troupes anglaises est toujours à Arnheim. Le prince de Brunswick ayant accepté le commandement en chef des armées impériale & anglaise s'est rendu dans cette ville. Le prince Ernest & le marquis de Bouillé y sont aussi arrivés, venant d'Angleterre.

Les lignes de la Greb sont en grande partie pourvues de ce qui est nécessaire. Plusieurs chariots & bédandres, avec des canons & des munitions, sont distribués sur plusieurs points.

On écrit de Berg-Op-Zoom que les troupes hollandaises qu'on attendoit de Flandres sont arrivées dans cette place. Les régimens d'Orange & de Gueldre restent ici. Le régiment suisse de Gumeuns, & les bataillons de Wilke & de Valdeck, se rendent sur les frontières de Hollande par

Steenbergen. Tous ces régimens ont infiniment souffert pendant leur séjour dans le Brabant, sur-tout par les maladies.

(Extrait des papiers anglais.)

F R A N C E.

De Paris, le 23 frimaire.

On lit dans quelques gazettes allemandes que la Fayette s'est évadé de sa prison de Spielberg. Il est possible qu'on ait confondu son nom avec celui du général Beurnonville, qui, dit-on, a été repris.

Voici de nouveaux détails qu'on a reçus sur la Vendée :

« Un nouveau mouvement, s'est fait, le 14, dans la forêt de Brissac. Les habitans de cette commune, ceux des communes de Veauchréten, Juigné, Saint-Jean-des-Mauvres, ont tué environ quinze brigands, presque tous armés de fusils.

« Dans le nombre des morts, on a reconnu un chef; il se nommoit Rideau, de la commune de Soulaire, ayant la réputation d'être fort cruel.

« Ce roi de la forêt portoit un panache blanc, avec deux pistolets & un fusil; il a été surpris au moment où il se disposoit à manger la soupe : il a montré dans ses derniers momens une énergie qui caractérise bien son état de brigand & ses droits au sort qu'il a subi. « Si tu étois seul, a-t-il dit à un petit républicain qui le mettoit en joue, comme je te ferois danser ! »

« Une lettre du camp de Breuil, du 15 frimaire, annonce que le poste du moulin Gâteau, qui est au-dessous du poste de Saint-Aubin, ayant été reconnu par une de nos patrouilles pour servir de repaire aux brigands, qui y venoient faire moudre leurs grains, le commandant du poste de St-Aubin le fit attaquer par quinze volontaires; ce poste fut enlevé, & les brigands obligés de repasser la rivière.

« On a trouvé dans ce moulin, qui peut fournir du pain à 3000 hommes, environ 45 boisseaux de bled, du lin, du fil, &c.

« Cette capture inquiète beaucoup les brigands, qui tiroient de ce moulin la plus grande partie de leurs farines ».

Billaud-Varennes a fait afficher dans Paris une apologie de ses principes & de ses mœurs; il y apprend au public qu'il aime & qu'il cultive les lettres, ce qui est un motif de croire à la douceur de son caractère; enfin il annonce qu'il a consacré une partie de son tems à l'art dramatique; & en effet les amateurs savent que ce représentant a composé une tragédie de *Polycrate*, tyran de Samos, enrichie de chant. On sait moins généralement que Fabre-d'Églantine avoit composé, pendant la détention qui précéda sa mort, une comédie en cinq actes, intitulée : *L'Orange de Malte*, & qu'il l'envoya au comité de salut public, dont Billaud-Varennes étoit membre alors. Fabre dit, quelques instans avant d'aller à l'échafaud, que Billaud-Varennes avoit cette pièce. Ah! s'écria-t-il, il va me voler mon Orange. Cette accusation est d'autant plus incroyable, que Fabre-d'Églantine avoit communiqué sa pièce aux artistes des deux premiers théâtres de Paris.

Les différentes factions alliées de Robespierre, qui ont

si long tems fatigué la république par leurs meurtres & leurs dilapidations, avoient établi des colonies de destruction & de pillage sur le sol entier de la France. A la moindre résistance qu'éprouvoient ces terribles croisés, ils dénonçoient au Vieux de la montagne les honnêtes citoyens qui murmuroient contre leurs attentats liberticides; & les grammairiens de la tyrannie inventoient aussitôt un mot collectif pour désigner plus facilement la classe des citoyens qu'ils vouloient dévouer à la mort, comme ennemis de la patrie & de la liberté. Le peuple abusé ne manquoit jamais de tomber dans le piège qui lui étoit tendu par cette horde de scélérats. Ils soutenoient, dans leurs tribunes, que l'ardeur de la fièvre donnoit de la force à la révolution; ils se gardoient bien de dire que son action violente détruiroit bientôt le germe de la vie politique de l'état. Cette fièvre est tombée, & on ne voit plus que les maux qu'elle a faits. Entre mille preuves de cette cruelle vérité, en voici une :

La commission d'instruction publique, empressée de remplir le grand objet d'utilité dont elle est chargée, celui d'organiser les institutions d'éducation, d'après des principes sains & uniformes, a écrit à tous les districts de la république : elle leur a demandé de lui indiquer quels sont les hommes & les établissemens des lettres & des arts qui peuvent se trouver dans leurs arrondissemens respectifs propres à contribuer au perfectionnement de l'instruction. La réponse de quelques-uns de ces districts, & notamment de ceux par où a passé le fléau du vandalisme professé par Robespierre, arrache des larmes involontaires : ici, disent quelques districts, les comités révolutionnaires, les armées révolutionnaires & les agens secrets ou avoués du tyran, n'ont rien laissé ni en hommes, ni en choses qui puisse servir de base aux demandes que nous fait la commission. Les gens éclairés, les monumens instructifs, tels que les bibliothèques, les cabinets de livres, les monumens de l'histoire & des arts, tout a été compris dans la proscription qui a ravagé la France au nom du tyran. Il nous traitoit comme les Scythes traitoient leurs esclaves dont ils crevoient les yeux.

Regrettez donc encore, hommes avides de sang, ces temps horribles; où vous disiez que la terreur devoit être sans cesse à l'ordre du jour ! Les voilà donc révélés ces crimes irrémissibles, qui ont servi si long-tems d'aliment à la haine des nations contre notre prétendue liberté ! C'est du jour où a péri votre chef coupable qu'il faut dater seulement Père de la liberté française : avant cette époque, c'étoit seulement son bonnet, sous lequel des tigres féroces cachoient la plus atroce de toutes les tyrannies dont l'histoire ait jamais fait mention. Les annales du monde offrent bien par-ci, par-là, quelques tyrans qui ont parlé de liberté; mais il étoit réservé à notre siècle d'en connoître un qui faisoit servir constamment ce nom sacré de manteau aux horreurs les plus absurdes, qui couvroient de deuil & de sang tout le territoire d'une vaste république & les demeures épouvantées de tous ses citoyens.

Arrête du comité de sûreté générale de la convention nationale, du 15 frimaire, l'an 5^e. de la république une & indivisible.

Le comité de sûreté générale arrête qu'il ne sera pas délivré de cartes de sûreté aux citoyens, qu'ils n'aient préalablement prêté le serment de fidélité à la république, dont il sera fait mention sur lesdites cartes.

Copie dudit arrêté sera adressée aux comités civils des 48 sections de Paris.

Les repréſentans du peuple, membres du comité de sûreté générale.

Signés, Mathieu, Levasseur (de la Meurthe), Clauzel, Harmand, Reverchon, Garnier (de l'Aube), Reubell, Bourdon (de l'Oise), & Laignelot.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

SALLE DE LA LIBERTÉ.

Suite de l'analyse du procès du comité révolutionnaire de Nantes.

Séance du 21 frimaire.

Plusieurs témoins, déjà entendus, ont réitéré leurs déclarations au commencement & à la fin de cette séance.

Lecoq, concierge des moulins de la Sécherie, a déclaré avoir vu, à la fin de ventôse ou au commencement de germinal, Robin, dans la dernière noyade, frapper un homme sur la tête à coups de sabre.

Robin. — Je suis déjà convenu d'avoir assisté à plusieurs noyades; mais j'affirme que je n'ai frappé personne de mon sabre.

Lecoq. — Je t'ai vu.

Robin. — Je n'ai frappé qu'une seule fois des brigands que l'on noyait: plusieurs d'entr'eux s'étoient détachés dans la gabarre; ils vouloient s'accrocher au batelet dans lequel nous étions, se sauver ou nous faire périr avec eux.

Carrier. — Remarquez que je n'étois plus à Nantes à cette époque; car j'arrivai à Paris le 5 ventôse.

Goullin. — Je n'ai pas connoissance qu'il y ait eu, à Nantes, des noyades après le départ de Carrier.

Robin. — Je partis le 28, & j'arrivai à Paris avec Carrier.

Carrier. — Ce que vient de dire le témoin, prouve qu'il y a eu des excès commis à Nantes après mon départ: il est également démontré que les noyades ont commencé à Angers, à Saumur, à Château-Gontier, à Paimbœuf, &c., & que ce n'est que par la suite qu'elles ont eu lieu à Nantes. On rappelle aujourd'hui le souvenir de ces scènes qui affligent l'humanité. (Murmures).

Le président observe à l'auditoire que la défense d'un accusé est de droit naturel, & qu'on ne doit pas l'interrompre dans sa justification.

Carrier continue. — Je le demande à ceux qui murmurent, est-ce moi qui ai ordonné les noyades d'Angers, de Saumur, &c.?

(La suite à demain.)

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence de REUBELL.)

Séance du 22 frimaire.

Il y a quelques jours que l'assemblée, d'après une pétition présentée à la barre par des veuves & enfans de condamnés, avoit suspendu la vente des biens de ceux qui sont tombés sous le glaive de la loi, jusqu'après le rapport de ses comités sur cet objet.

Lecomte, de Versailles, a fait part aujourd'hui des inquiétudes que ce décret a jeté dans les esprits: on a

été jusqu'à craindre qu'on ne rendit ces biens aux enfans des condamnés. Sans se dissimuler la défaveur que son opinion pouvoit faire rejaillir sur lui, l'opinant a développé les inconvéniens multipliés que cette suspension alloit entretenir pour le crédit public. Il demande en conséquence que le rapport soit fait par les comités dans le plus court délai possible, sextidi au plus tard.

Je déteste autant qu'un autre, dit Lecomte, les injustices qui ont été commises: je desiré qu'on réhabilite les mémoires.

Vous ne pouvez pas réhabiliter les mémoires, dit un membre, sans rendre les biens.

Venons au secours des malheureux, reprend Lecomte, mais encore une fois la rentrée dans les biens ne pourroit qu'être funeste.

Il ne s'agit pas de réhabiliter la mémoire de ceux qui sont morts, dit Clauzel, mais de venir au secours de ceux qui vivent: sans doute, le char de la révolution dans sa marche, a froissé quelques innocens; mais ils sont en petit nombre: soulageons dans leurs maux, les veuves, les enfans de ces victimes; c'est-là que doit se borner la justice nationale.

Un membre annonce à la tribune que les comités de sûreté générale & de salut public, sont convoqués sur-le-champ au lieu ordinaire de leurs séances pour affaire pressante. — Ces membres s'y rendent.

La discussion se rengage, & sur la proposition de Lecomte & de Clauzel, appuyée de divers membres, l'assemblée rend les décrets suivans:

La convention nationale déclare qu'elle n'admettra aucune demande en révision des jugemens criminels portant confiscation des biens, rendus & exécutés pendant la révolution.

La convention nationale rapporte le décret du 20 frimaire, présent mois, qui ordonnoit la suspension de toute action de la part des agens de la république, sur les mobiliers des condamnés & déportés.

Legendre, de Paris, au nom des deux comités qu'on venoit de convoquer, annonce que cette convocation avoit pour objet un mouvement parmi les ouvriers des divers ateliers de Paris qui se portoient en masse à la convention: sans doute, dit Legendre, ils viennent vous faire des demandes justes; mais comme on dit qu'ils sont au nombre de 6 mille, quelques-uns même disent 15 mille, vos comités ont pris les précautions que la prudence exigeoit; celle qui leur a paru devoir être la plus efficace, c'est d'envoyer 3 de leurs membres parler à ces citoyens; ils vont leur dire de nommer une députation composée de 20 d'entr'eux que la convention s'empressera de recevoir; mais qu'elle ne peut permettre à une réunion aussi considérable de pénétrer dans son sein. Au reste, la convention n'a rien à craindre de ces bons citoyens.

Non, non, jamais, s'écrie-t-on.

Legendre. — Le seul danger qu'il y auroit à redouter, c'est que des malveillans ne se mêlassent parmi ces citoyens pour les égarer.

L'assemblée applaudit aux mesures de ses comités.

La convention nationale passe à la discussion d'un projet de loi relative aux concessions faites par ce qu'on appelloit les domaines de la couronne. — Elle se termine par un renvoi.

Les trois membres députés vers les ouvriers rassemblés dans la cour, sont Legendre, Bourdon de l'Oise & un autre; pendant qu'ils leurs parloient, la séance a été levée.